



**CCI LE HAVRE**

## **Amélioration des accès au pont de Tancarville**

**Comité de suivi n°1**

Mardi 7 janvier 2014



# Sommaire

1. Le rôle du comité de suivi
2. Rappel des engagements de la CCI au titre de la Loi sur l'Eau
3. Rappel du projet : objectifs et aménagements prévus par secteurs géographiques
4. Mesures hors emprises : présentation du travail engagé avec le Grand Port Maritime de Rouen
5. Mesures en cours dans les emprises



## Le rôle du comité de suivi

- **Mis en place dans le cadre de l'arrêté d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau (article 7.2)**
- **Il a pour objectif d'informer sur le déroulement du projet et la mise en œuvre des engagements pris par le Maître d'ouvrage**



### **Des engagements sur la conception du projet, les travaux, l'exploitation**

- **Le respect des caractéristiques des différents ouvrages tels que décrits dans l'arrêté dont l'objectif est la collecte des eaux de ruissellement des chaussées et leur traitement dans des bassins avant rejet dans le milieu naturel**
- **Le respect des contraintes fixées par l'arrêté pour la phase travaux puis pour la phase exploitation (entretien des bassins)**



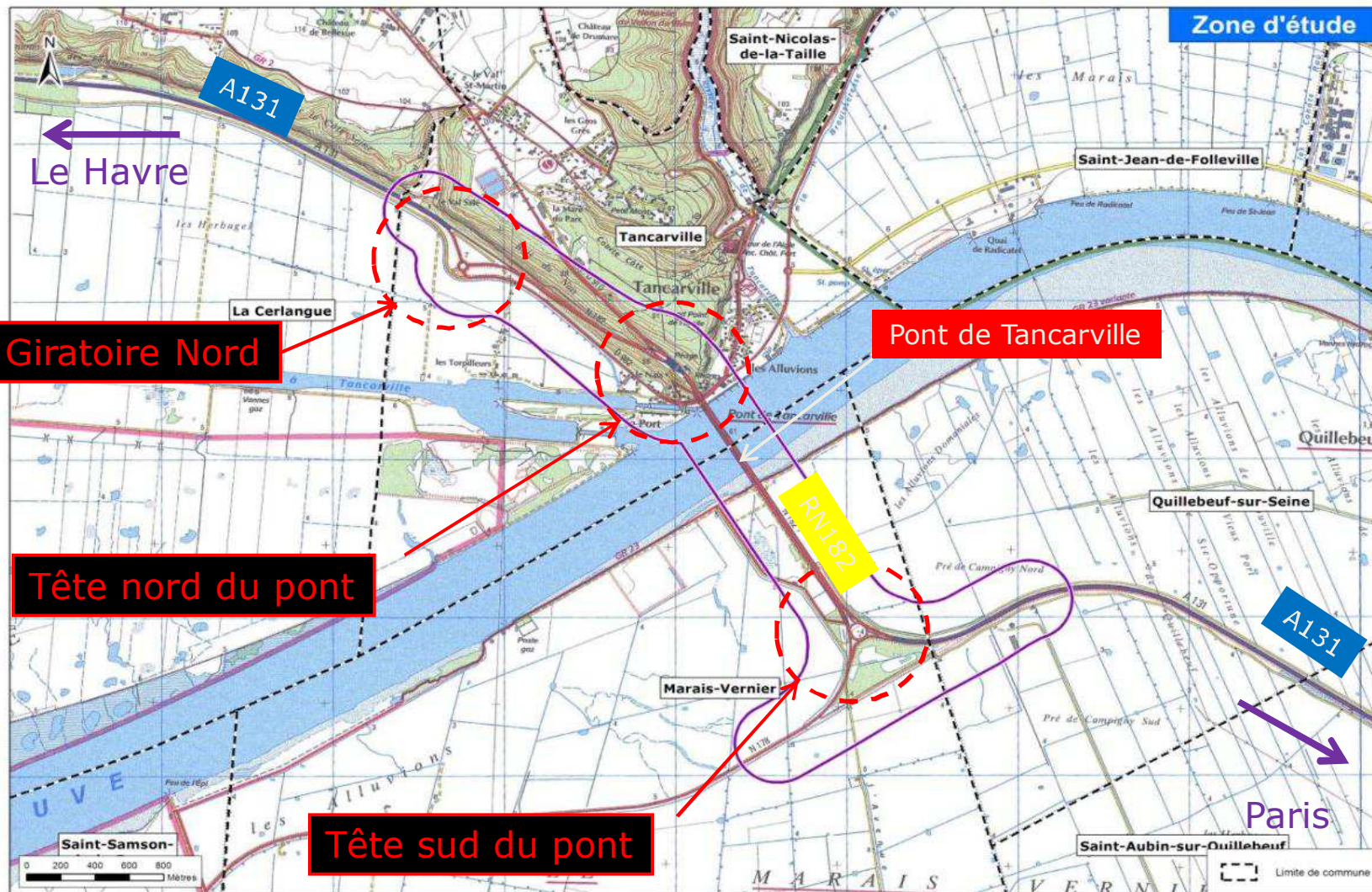
### Des mesures compensatoires et d'accompagnement

- **Des mesures compensatoires en partenariat avec le Grand Port Maritime de Rouen (GPMR) : reconstitution de zones humides et de zones boisées pour compenser les surfaces détruites.**
  - Une partie importante de la présentation à suivre est consacrée aux études nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures
- **Des mesures d'accompagnement en partenariat avec le GPMR :**
  - Restauration d'une filandre
  - Etude d'opportunité de sa reconnexion à la Seine



# Rappel du projet

## Périmètre



## Rappel du projet

### Objectifs

L'amélioration des accès du pont de Tancarville regroupe 3 objectifs :

- l'amélioration de la fluidité
- l'amélioration de la sécurité
- la mise aux normes environnementales :
  - gestion des eaux routières et prévention des risques de pollution,
  - prévention des nuisances,
  - gestion des espaces (intégration paysagère, choix des espèces ...).



# Rappel du projet Giratoire nord





# Rappel du projet Accès nord



# Rappel du projet Accès sud



# Rappel du projet

## Insertion paysagère - gare de péage



## Mesures hors emprises : rappel

### **Mesures compensatoires prévues à l'étude d'impact :**

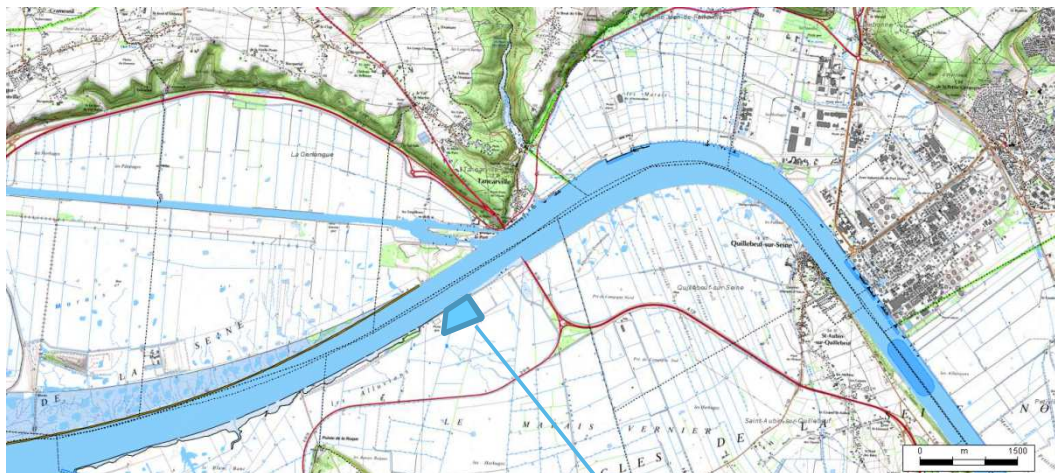
- Compensation de zones humides (8,87 ha) et de zones boisées (3,57 ha) à l'extérieur des emprises du projet par réaménagement de parcelles et gestion extensive en prairies humides : soit au total 12,5 ha à compenser,

### **Mesures d'accompagnement :**

- Étude de l'opportunité d'une reconnexion de filandre
- Réaménagement d'une filandre sans reconnexion à la Seine : reprofilage, curage, ensemencement si besoin...
- Participation financière à la restauration d'une annexe hydraulique (filandre ou autre), intégrée au PGEN du GPMR.



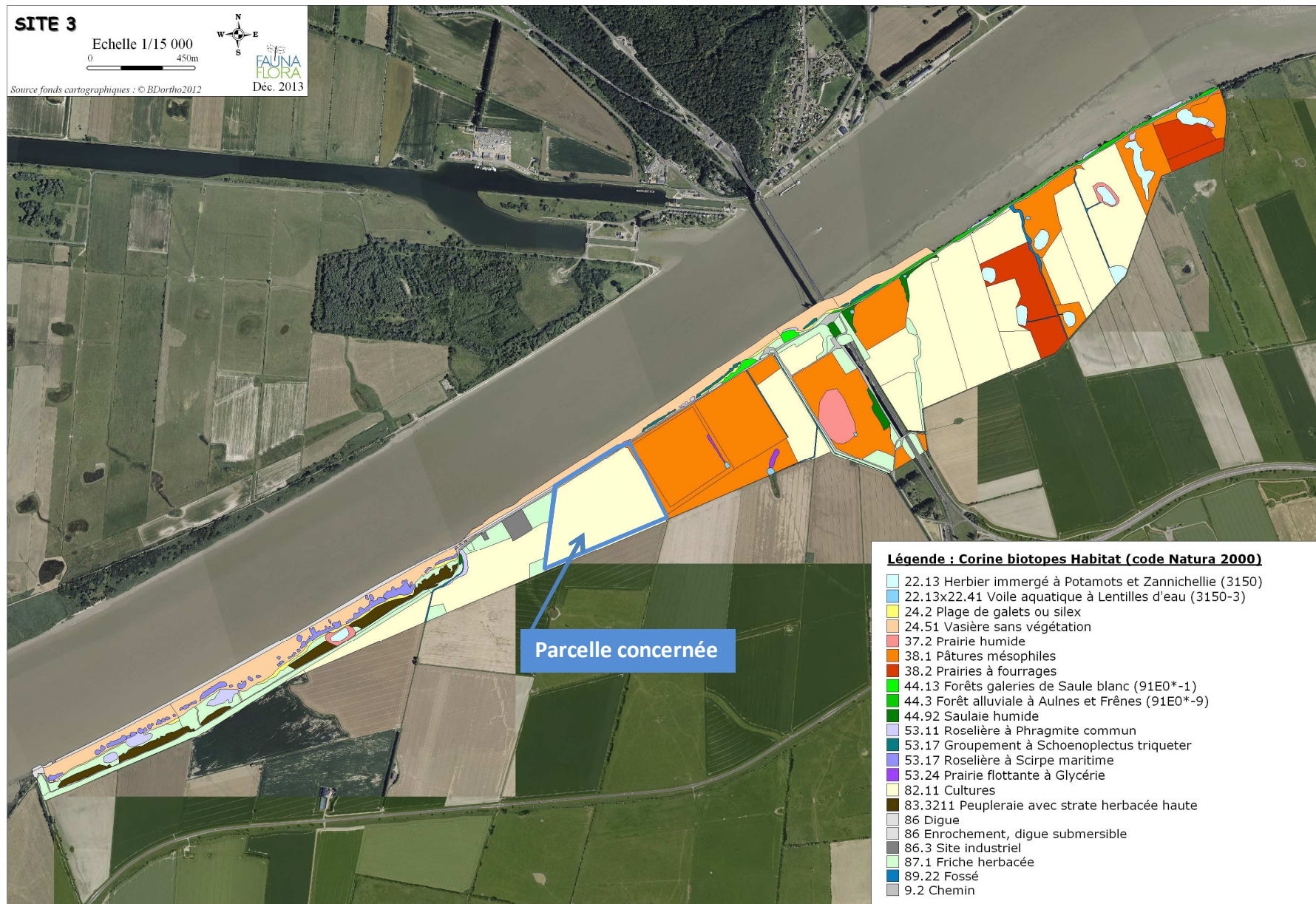
# Mesures hors emprises : Parcelle concernée par les mesures



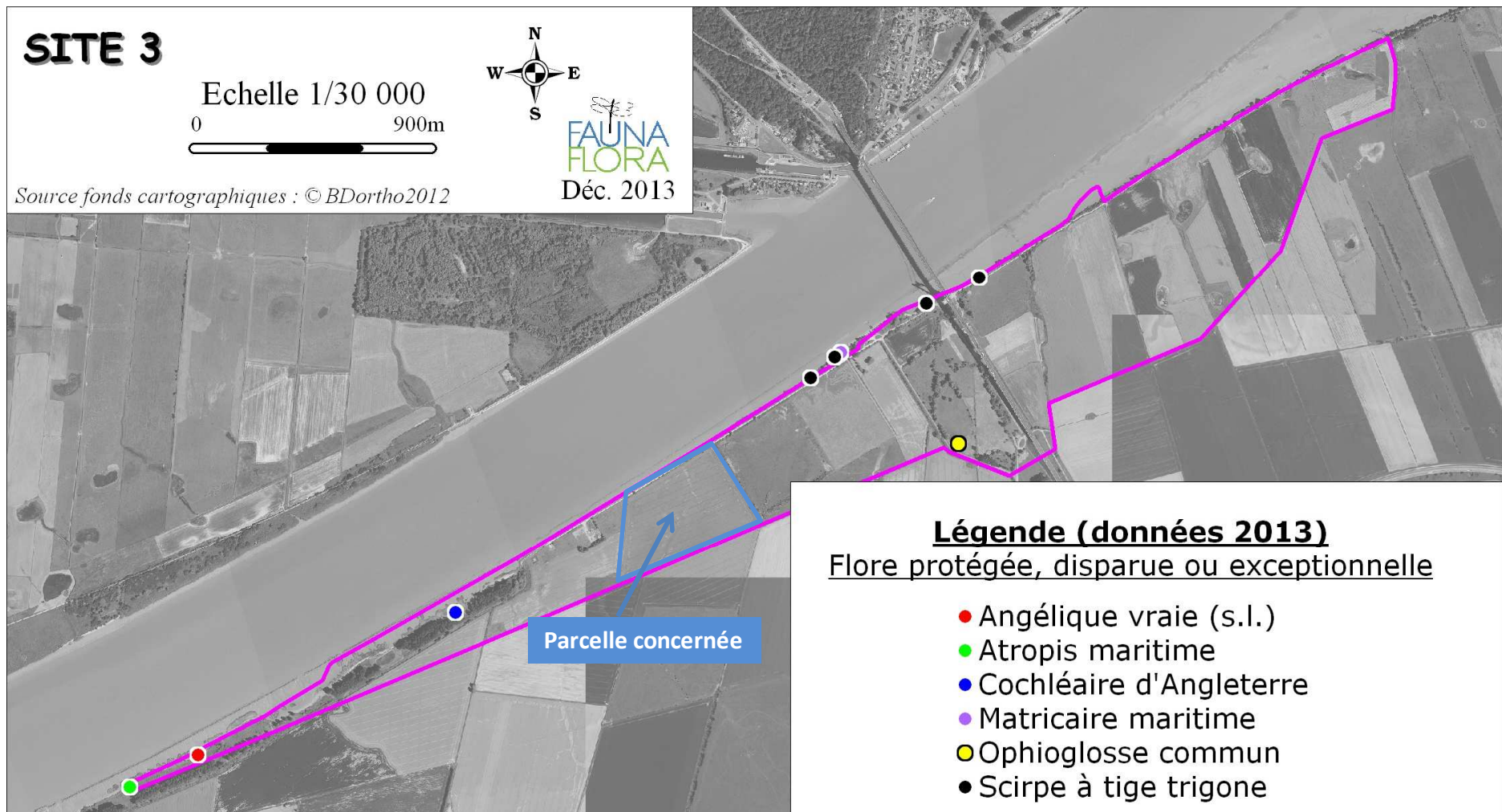
- Emprise de la parcelle appartenant au GPMR : 16 ha
- Située en Natura 2000 (ZSC et ZPS)
- Actuellement en culture,
- Trace d'une ancienne filandre



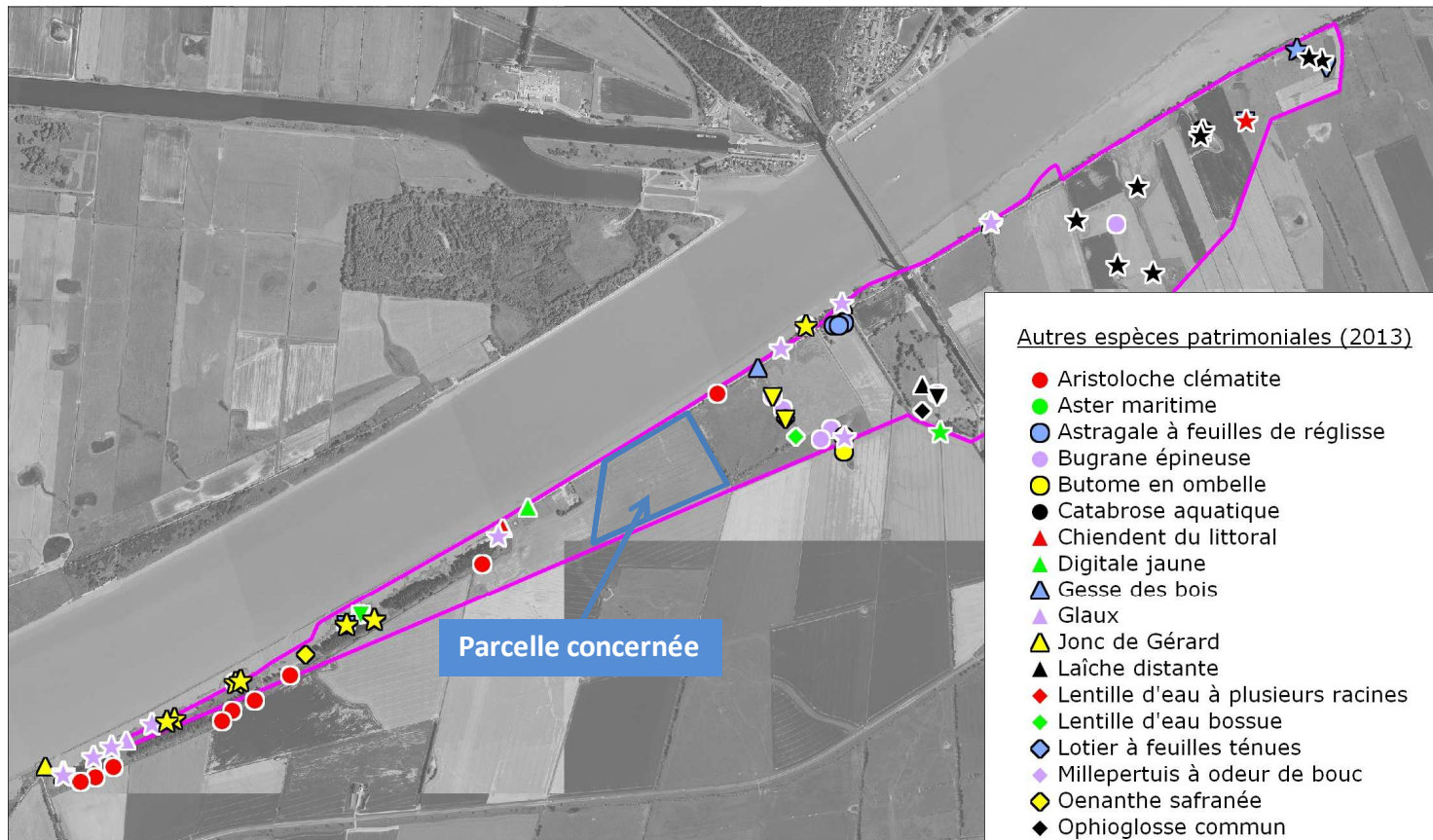
# Mesures hors emprises : premiers éléments étude faune/flore du PGEN - Carte des habitats



# Mesures hors emprises : 1ers éléments étude faune/flore du PGEN - Espèces protégées flore



# Mesures hors emprises : 1ers éléments étude faune/flore du PGEN - Espèces patrimoniales flore

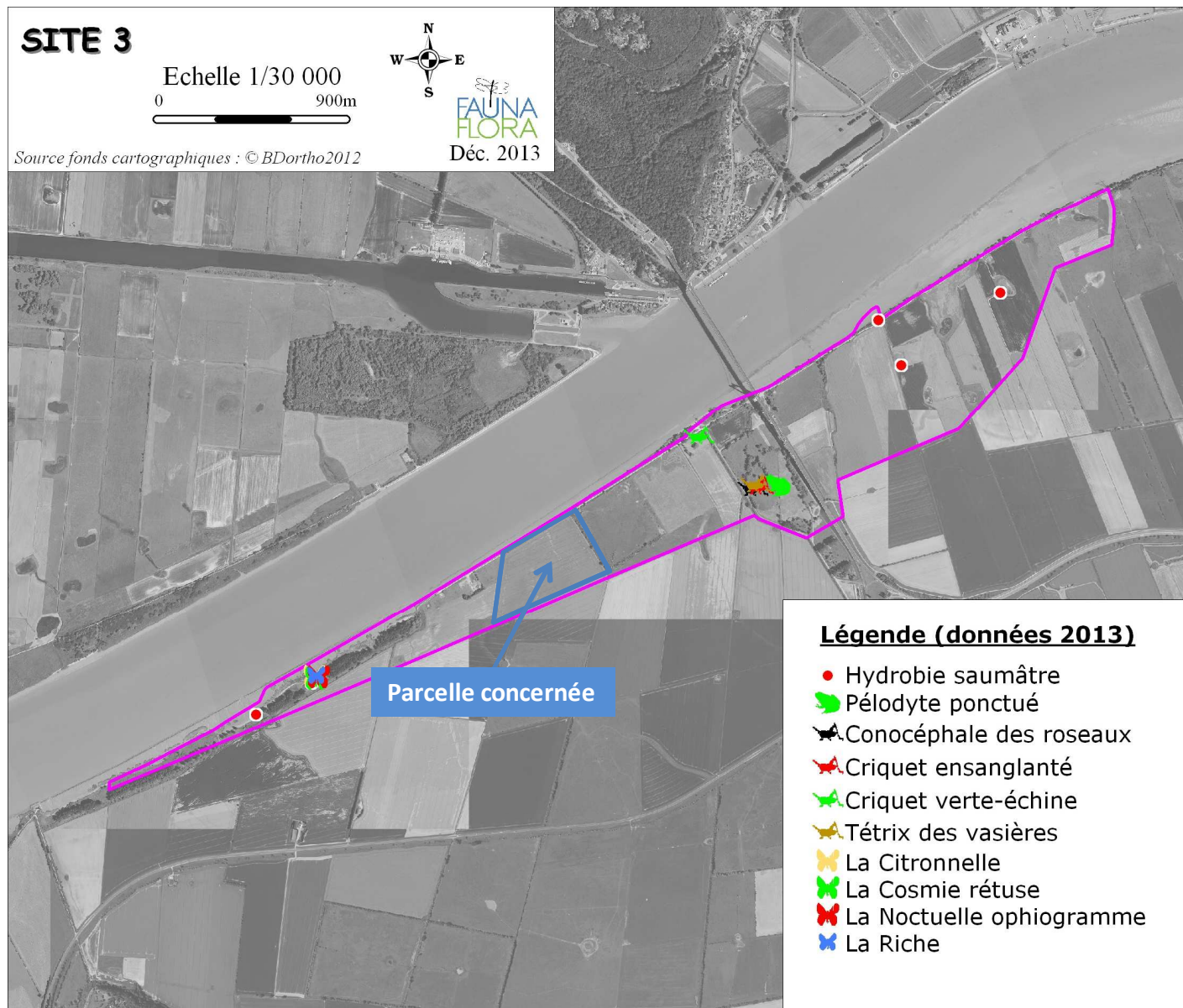


## Autres espèces patrimoniales (2013)

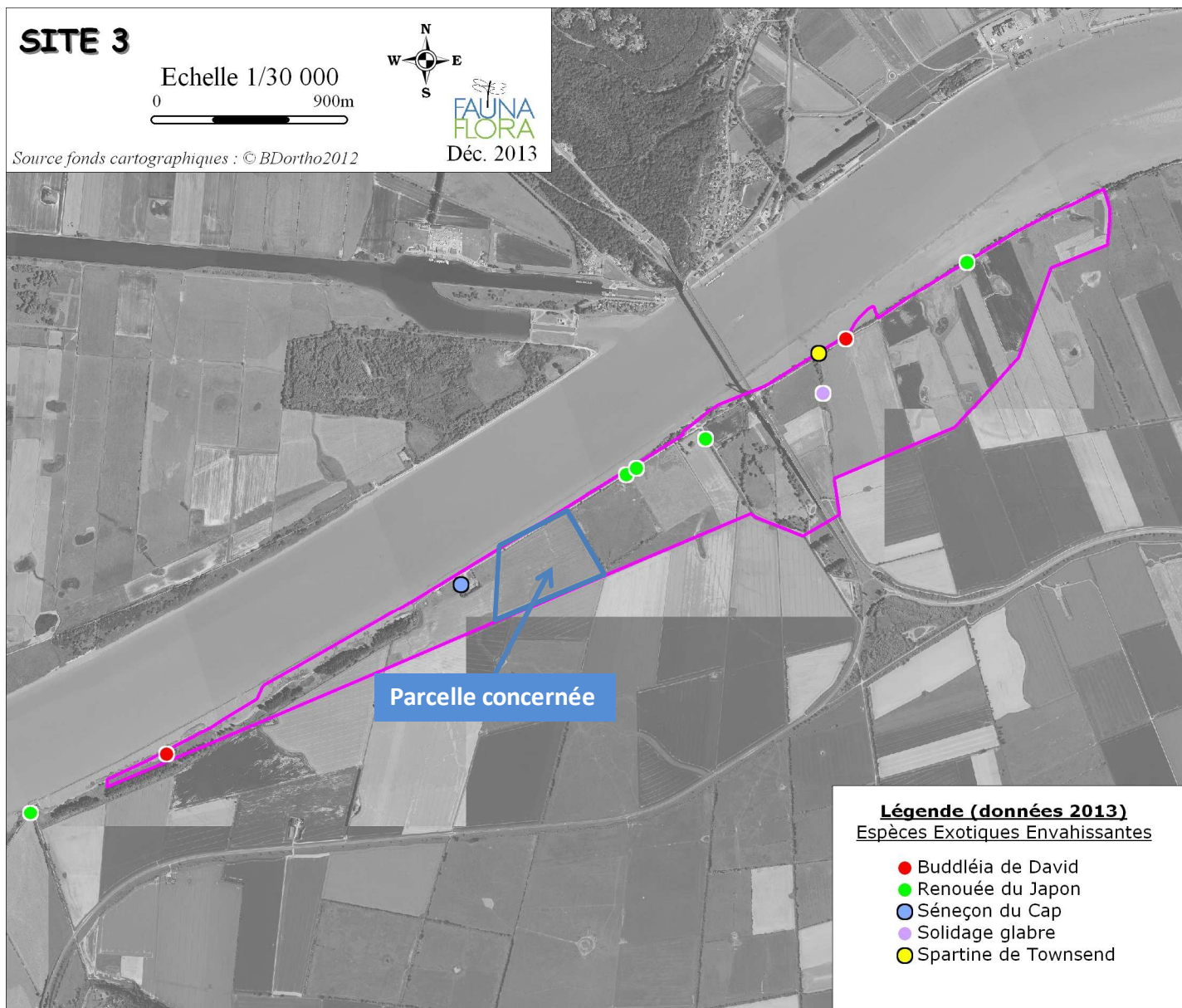
- Aristoloche clématite
- Aster maritime
- Astragale à feuilles de réglisse
- Bugrane épineuse
- Butome en ombelle
- Catabrose aquatique
- ▲ Chiendent du littoral
- ▲ Digitale jaune
- ▲ Gesse des bois
- ▲ Glaux
- ▲ Jonc de Gérard
- ▲ Laïche distante
- ◆ Lentille d'eau à plusieurs racines
- ◆ Lentille d'eau bossue
- ◆ Lotier à feuilles ténues
- ◆ Millepertuis à odeur de bouc
- ◆ Oenanthe safranée
- ◆ Ophioglosse commun
- ▼ Orge faux-seigle
- ▼ Patience des marais
- ▼ Patience maritime
- ▼ Petite berle
- ▼ Petite centaurée élégante
- ▼ Pigamon jaune
- ★ Potamot crépu
- ★ Potamot de Berchtold
- ★ Renoncule de Baudot
- ★ Scirpe maritime
- ★ Spargulaire marine
- ★ Zannichellie des marais (s.l.)



# Mesures hors emprises : 1ers éléments étude faune/flore du PGEN - Espèces patrimoniales faune



# Mesures hors emprises : 1ers éléments étude faune flore du PGEN - Espèces Exotiques Envahissantes



## Mesures hors emprises : Etudes préalables

- Diagnostic écologique réalisé en 2013 par le GPMR
- Etude pour la mise en œuvre des mesures compensatoires hors-site : remise en prairie et reboisement
- Etude de l'opportunité et de la faisabilité d'une reconnexion de filandre :
  - > objectifs :
    - mieux connaître le fonctionnement hydraulique de la zone,
    - évaluer l'évolution hydro-morphologique en cas de reconnexion,
    - évaluer le gain écologique potentiel,
    - étudier la faisabilité réglementaire.
- Accompagnement par le Pnr BSN



## Mesures hors emprises : Déroulement

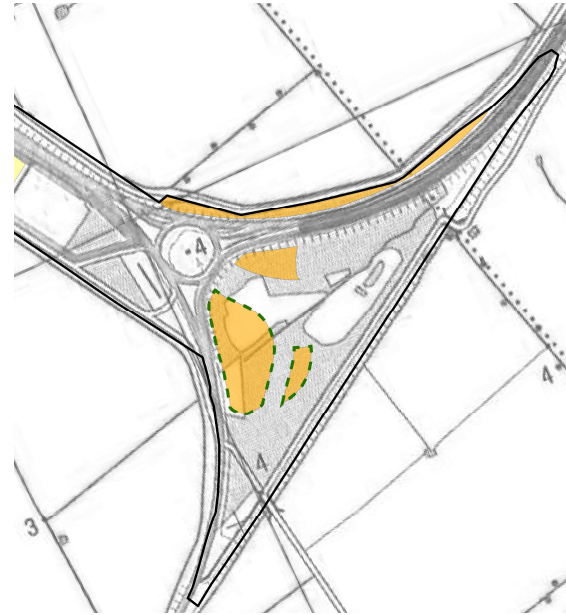
Mise en prairie (compensation)	2014	2015	2016	2017 - 2019	2024	2026
Négociation agriculteur	■					
Etudes préalables		■				
Travaux de remise en prairie (clôture, haies, fossés ...) et reboisement		■				
Cahier des charges pour pâturage			■			
Pâturage extensif			■			
Suivis écologiques				■	■	

Reprofilage et reconnexion d'une filandre (accompagnement)	2014	2015	2016	2017 - 2019	2024
Cahier des charges + Appel d'offre	■				
Etude hydraulique		■			
Travaux de réaménagement d'une filandre			■		
Suivis écologiques				■	■

Contribution à des travaux de reconnexion d'une annexe hydraulique du PGEN en fonction des résultats de l'étude hydraulique et du budget

## Mesures en cours dans les emprises

Nota : ces mesures ne concernent pas l'arrêté Loi sur l'Eau. Elles sont données à titre d'information.



Mise en exclos ayant pour objectifs :

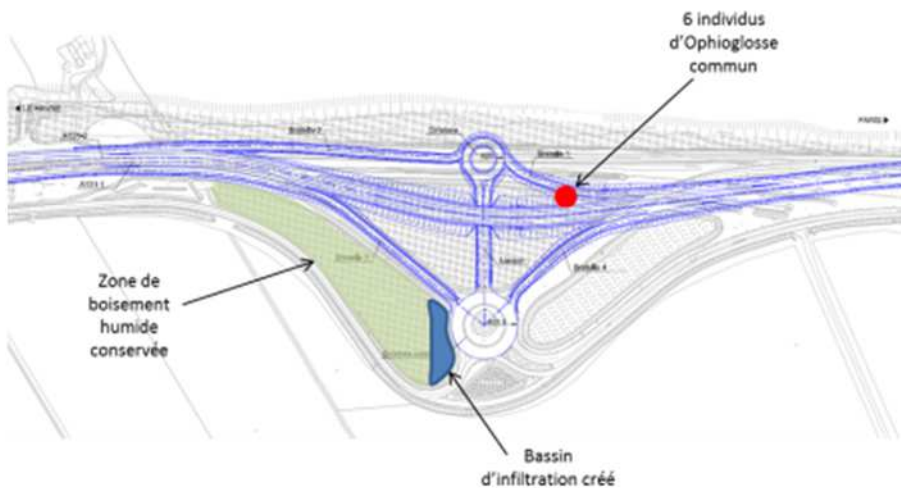
- La limitation des emprises chantier
- La protection des zones sensibles

Mise en place de mesures spécifiques associées (clôtures amphibiens, clôtures Vertigo).



## Mesures en cours dans les emprises

Nota : ces mesures ne concernent pas l'arrêté Loi sur l'Eau. Elles sont données à titre d'information.



Déplacement d'Ophioglosse commun (espèce protégée) : Station de 6 pieds ne pouvant être évitée par les infrastructures (giratoire nord).

Déplacement de Cladium mariscus et Vertigo moulinsiana



Esplanade de l'Europe - BP 1410  
76067 Le Havre Cedex  
T. 02 35 55 26 56 - F. 02 35 55 26 32